



Numéro PPQ/6971

vendredi 2 janvier 2015

Les grands titres:

- RDC : l'ONU et ses partenaires appellent à agir militairement contre les FDLR
- La Palestine présente sa demande d'adhésion à plusieurs conventions et traités, dont celui de la CPI
- L'UNESCO condamne le meurtre d'un journaliste de télévision congolais
- L'ONU s'inquiète du phénomène des cargos de migrants à la dérive en Méditerranée
- L'ONU prolonge de trois ans le mandat du Tribunal spécial pour le Liban
- Afghanistan : Ban Ki-moon condamne le bombardement meurtrier d'un mariage

RDC : l'ONU et ses partenaires appellent à agir militairement contre les FDLR



Des casques bleus en patrouille avec des soldats de l'armée congolaise en République démocratique du Congo (RDC). Photo ONU/Sylvain Liechti

2 janvier - Alors qu'expire ce 2 janvier 2015 le délai de grâce pour la reddition des rebelles des FDLR en République démocratique du Congo (RDC), l'ONU et ses partenaires ont noté vendredi que les rebelles n'ont pas respecté cette échéance et ont appelé à agir militairement contre eux pour les neutraliser.

La Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) avaient fixé ce délai de grâce de six mois pour la reddition et la démobilisation complètes et inconditionnelles des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

Dans un communiqué de presse conjoint publié vendredi, l'Envoyé spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, le Représentant spécial de l'ONU en RDC, Martin Kobler, le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, Boubacar Diarra, le Coordinateur principal de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, Koen Vervaeke, l'Envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs et la RDC, Russell D. Feingold, et l'Envoyé spécial de la Belgique pour la région des Grands Lacs, Frank de Coninck, déclarent être inquiets que l'échéance n'ait pas été respectée.

« Au contraire, les FDLR ont utilisé ce délai de grâce de six mois pour continuer à perpétrer des violations des droits de l'homme contre des personnes innocentes dans l'est de la RDC, à recruter des combattants et à poursuivre leur agenda politique illégitime », souligne le communiqué conjoint. « Mettre fin à la menace des FDLR ne relève pas seulement de la responsabilité de la RDC; c'est aussi une responsabilité régionale et internationale. Nous sommes tous déterminés à assurer que les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide soient tenus responsables de leurs actes ».

Selon les envoyés spéciaux, devant le refus des FDLR à se conformer pleinement aux décisions de la CIRGL, de la SADC et du Conseil de sécurité des Nations Unies, « il n'y a pas d'autre choix à la région et à la communauté internationale que de mettre en oeuvre l'option militaire contre tous ceux au sein de ce groupe armé qui refuseraient de rendre les armes volontairement ».

Les envoyés rappellent que le communiqué issu de la réunion du 1er décembre des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région souligne « le caractère contraignant et non négociable du délai du 2 janvier 2015 ». « Plus rien ne devrait retarder davantage la neutralisation effective d'un groupe responsable d'une longue série de crimes odieux », déclare le communiqué de presse.

Les envoyés exhortent le gouvernement de la RDC et la Mission des Nations Unies en RDC (MONUSCO), y compris la Brigade d'intervention, à prendre toutes les mesures nécessaires pour désarmer les FDLR.

« La MONUSCO et sa Brigade d'intervention doivent maintenant s'engager dans des opérations contre les FDLR, telles que décidées par son leadership et en appui au gouvernement de la RDC, pour s'acquitter de leur mandat de neutralisation de tous les groupes armés », déclarent les envoyés spéciaux dans leur communiqué.

Ils soulignent qu'à tout moment, les rebelles peuvent choisir la voie pacifique en rejoignant le programme démobilisation et de désarmement, qui continue de rapatrier avec succès des anciens combattants FDLR au Rwanda.

Les envoyés encouragent aussi les pays signataires de l'Accord-cadre de paix à « ne pas héberger ni fournir une protection de quelque nature que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'actes de génocide ou de crimes d'agression, ou aux personnes sous le régime de sanction des Nations Unies ».

La Palestine présente sa demande d'adhésion à plusieurs conventions et traités, dont celui de la CPI



2 janvier - L'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies à New York a transmis au Secrétariat des Nations Unies les copies des documents relatifs à l'adhésion de la Palestine à 16 conventions et traités internationaux pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire, a indiqué vendredi le porte-parole du Secrétaire général.

« Cela inclut notamment le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) », a-t-il précisé dans une note diffusée à la presse.

« Les versions originales de ces documents ont été déposées le 1er janvier 2015 auprès du Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'OLP et de l'Autorité palestinienne », a ajouté le porte-parole, Stéphane Dujarric. « Les documents sont en cours d'examen en vue de déterminer les prochaines étapes appropriées ».

La CPI, qui siège à La Haye, a pour mission de poursuivre les auteurs de génocides, crimes contre l'humanité ou crimes de guerre. En y adhérant, la Palestine, qui a le statut d'Etat observateur non membre de l'ONU depuis 2012, aura la possibilité d'engager des actions légales contre Israël.

Cette demande d'adhésion de la Palestine intervient quelques jours après le rejet par le Conseil de sécurité des Nations Unies d'un projet de résolution dont l'objectif était de jeter les bases d'une solution pacifique et durable au conflit israélo-palestinien via l'établissement d'un calendrier pour le retrait complet et progressif des territoires occupés par Israël.

Suite à un vote des 15 membres du Conseil s'étant soldé par 8 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, le projet de résolution n'a pas recueilli le nombre de voix requises pour son adoption (neuf voix pour étaient nécessaires).

L'UNESCO condamne le meurtre d'un journaliste de télévision congolais



Une rue à Goma, la capitale de la province du Nord Kivu, en République démocratique du Congo. Photo IRIN/Kenneth Odiwuor

2 janvier - La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova, a déploré vendredi le meurtre du journaliste Robert Chamwami Shalubuto à Goma, (Nord-Kivu, en République démocratique du Congo) et a appelé à des mesures pour améliorer la sécurité des journalistes.

« Je condamne le meurtre de Robert Chamwami Shalubuto qui soulève des inquiétudes quant à la sécurité des journalistes », a déclaré Mme Bokova dans un communiqué de presse. « J'appelle les autorités à enquêter sur cette affaire et à n'épargner aucun effort pour améliorer la sécurité des journalistes ».

Robert Chamwami Shalubuto, journaliste à la Radio-Télévision Nationale congolaise (RTNC), a été abattu le 26 décembre par deux hommes armés non identifiés alors qu'il était avec des amis dans un bar à Goma.

Selon la presse, le 25 octobre, Philémon Gira, un autre journaliste de la RTNC, avait été la cible d'une attaque à main armée d'assaillants non identifiés. Il avait survécu à l'agression mais il avait dû être amputé de la jambe gauche. En 16 ans, selon un décompte de l'ONG congolaise Journaliste en danger (JED), une dizaine de journalistes ont été tués en RDC. La plupart exerçaient dans les provinces des Nord-Kivu et Sud-Kivu.

L'ONU s'inquiète du phénomène des cargos de migrants à la dérive en Méditerranée



Des réfugiés syriens secourus en Méditerranée par la marine italienne. Photo HCR/A. d'Amato

2 janvier - Face au phénomène de cargos de migrants laissés à la dérive par des trafiquants en mer Méditerranée, le Vice-Secrétaire général des Nations Unies, Jan Eliasson, a exprimé vendredi son inquiétude et jugé nécessaire des efforts énergiques pour y remédier.

M. Eliasson a discuté vendredi de ce sujet avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Antonio Guterres, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, Peter Sutherland, et le Directeur général de l'Organisation internationale des migrations (OIM), William Swing, a indiqué le porte-parole du Secrétaire général de l'ONU dans une note à la presse.

« Ils ont discuté des migrations internationales et de ce qui apparaît comme une tendance effroyable en matière de traite des êtres humains s'agissant des migrants - l'abandon de grands cargos par les trafiquants en Méditerranée », a-t-il précisé.

Selon la presse, deux jours après le sauvetage d'un cargo à bord duquel se trouvaient des centaines de migrants, les garde-côtes italiens ont pris le contrôle vendredi 2 janvier d'un autre bateau en perdition au large des côtes italiennes. Le navire marchand, qui transportait 450 migrants, avait été abandonné par son équipage.

Le trafic de migrants a causé la mort de 3.000 personnes en Méditerranée rien que pour l'année 2014, contre 700 morts l'année précédente.

Saluant les efforts de sauvetage en cours, notamment par la marine et les garde-côtes italiens, le Vice-Secrétaire général des Nations Unies a souligné la responsabilité de tous les États membres pour assurer la protection et les droits humains des migrants. Il a noté qu'il y avait un besoin urgent d'examiner les causes profondes du phénomène et de faire des efforts énergiques pour y remédier.

« Le système des Nations Unies continuera ses efforts, de concert avec les gouvernements concernés, l'OIM et d'autres parties prenantes, afin de répondre aux défis que représentent les migrations à travers le monde », a ajouté le porte-parole du Secrétaire général.

De son côté, le Directeur du bureau Europe du HCR, Vincent Cochetel, a estimé que l'utilisation de cargos représentait une nouvelle tendance « qui ne peut plus être ignorée par les gouvernements européens ».

« Il faut de toute urgence une action concertée européenne en mer Méditerranée. Il faut aussi accroître les efforts pour sauver les gens en mer et pour fournir des alternatives légales à ces voyages dangereux », a-t-il dit dans un communiqué de presse. Le HCR a remercié les autorités italiennes pour leur réaction aux derniers incidents.

L'ONU prolonge de trois ans le mandat du Tribunal spécial pour le Liban



2 janvier - Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a prorogé le mandat du Tribunal spécial pour le Liban (TSL) pour une période de trois ans à partir du 1er mars 2015, a annoncé vendredi son porte-parole.

Le mandat du TSL, qui est basé près de La Haye aux Pays-Bas, est de juger les personnes accusées d'avoir perpétré l'attentat du 14 février 2005 à Beyrouth qui a tué 22 personnes, dont l'ancien Premier ministre du Liban, Rafic Hariri, et fait de nombreux blessés.

Cinq accusés ont été inculpés de meurtre. Le procès par contumace a débuté en janvier 2014 et est actuellement en cours, a précisé le porte-parole.

« Le Secrétaire général réaffirme l'engagement des Nations Unies à soutenir le travail du Tribunal spécial pour le Liban pour traduire les responsables en justice et garantir que l'impunité pour de tels crimes majeurs ne soit pas tolérée. L'ONU s'attend à la poursuite de l'appui et de la coopération du gouvernement libanais », a-t-il ajouté.

Afghanistan : Ban Ki-moon condamne le bombardement meurtrier d'un mariage



2 janvier - Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a condamné dans les termes les plus forts le bombardement d'un mariage mercredi dans la province de Helmand, dans le sud du pays, qui aurait tué 25 civils et blessé 45 autres.

« Le Secrétaire général exhorte le gouvernement à mener une enquête complète sur l'incident et à traduire les coupables en justice », a dit son porte-parole dans un communiqué de presse publié jeudi soir.

Ban Ki-moon a présenté ses plus sincères condoléances aux familles des victimes et a souhaité un prompt rétablissement aux blessés.

Selon la presse, des tirs de mortier de l'armée afghane se sont abattus sur ce mariage, faisant une vingtaine de victimes civiles, dont une majorité de femmes et d'enfants.